

Exemplaire  
à conserver

**Courts municipaux de tennis**  
**Conditions d'accès et d'utilisation**  
**Adhérents 2019**

Carte n° :

Tarifs du tennis (délibération du conseil municipal du 13 décembre 2018) :

Adhésion à l'année	20,00 €
Pour information : 1 heure	5,00 €

Pour les adhérents, il est remis une carte, valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, donnant accès à un court de tennis pour une durée d'une heure par jour (hors juillet-août, cf. ci-dessous), ceci permet un roulement entre les adhérents. En cas de perte, toute nouvelle carte sera facturée 20,00 €.

Les personnes ayant réservé une heure de tennis, auprès de la mairie, seront prioritaires sur les adhérents.

En période estivale (juillet-août), les adhérents ont le droit d'utiliser un court une heure par semaine pendant les jours et heures d'ouverture de l'accueil du tennis (10h-12h et 15h-19h) et ce, en réservant sur place. L'accès au terrain reste possible en dehors des heures d'ouverture.

Tout utilisateur doit s'assurer de la fermeture de la porte en quittant le court de tennis afin d'éviter toute dégradation. Merci de signaler au secrétariat de la mairie toute détérioration constatée.

Il est rappelé aux joueurs que le terrain est mis à sa disposition dans le respect d'un certain civisme (bruit, propreté, respect des installations, horaires, ...).

L'usage des courts pourra être momentanément suspendu, sur simple décision du Maire (travaux d'entretien et divers, conditions météorologiques, etc.).

<b>Coordonnées</b>  <b>Adhérent</b> <b>à</b> <b>l'année</b>  <b>2019</b>	<b>NOM - Prénom</b>	
	<b>Adresse</b>	
	<b>CP – Ville</b>	
	<b>Téléphone</b>	
	<b>email</b>	

<b>PARTIE MAIRIE</b>	<b>PARTIE ADHÉRENT</b>
À Saint-Jacut-de-la-Mer, Le 09 janvier 2019	A Le
Mme le Maire, Claire EMBERSON	Signature Précédée de « Lu et approuvé »

Exemplaire  
à retourner

**Courts municipaux de tennis**  
**Conditions d'accès et d'utilisation**  
**Adhérents 2019**

Carte n° :

Tarifs du tennis (délibération du conseil municipal du 13 décembre 2018) :

Adhésion à l'année	20,00 €
Pour information : 1 heure	5,00 €

Pour les adhérents, il est remis une carte, valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, donnant accès à un court de tennis pour une durée d'une heure par jour (hors juillet-août, cf. ci-dessous), ceci permet un roulement entre les adhérents. En cas de perte, toute nouvelle carte sera facturée 20,00 €.

Les personnes ayant réservé une heure de tennis, auprès de la mairie, seront prioritaires sur les adhérents.

En période estivale (juillet-août), les adhérents ont le droit d'utiliser un court une heure par semaine pendant les jours et heures d'ouverture de l'accueil du tennis (10h-12h et 15h-19h) et ce, en réservant sur place. L'accès au terrain reste possible en dehors des heures d'ouverture.

Tout utilisateur doit s'assurer de la fermeture de la porte en quittant le court de tennis afin d'éviter toute dégradation. Merci de signaler au secrétariat de la mairie toute détérioration constatée.

Il est rappelé aux joueurs que le terrain est mis à sa disposition dans le respect d'un certain civisme (bruit, propreté, respect des installations, horaires, ...).

L'usage des courts pourra être momentanément suspendu, sur simple décision du Maire (travaux d'entretien et divers, conditions météorologiques, etc.).

<b>Coordonnées</b>  <b>Adhérent</b> <b>à</b> <b>l'année</b>  <b>2019</b>	<b>NOM - Prénom</b>	
	<b>Adresse</b>	
	<b>CP – Ville</b>	
	<b>Téléphone</b>	
	<b>email</b>	

<b>PARTIE MAIRIE</b>	<b>PARTIE ADHÉRENT</b>
À Saint-Jacut-de-la-Mer, Le 09 janvier 2019	A Le
Mme le Maire, Claire EMBERSON	Signature Précédée de « Lu et approuvé »